



Reconnaissance de dettes non respectée

Par **STEF**, le 11/06/2009 à 13:31

Bonjour,

J' AI FAIS SIGNÉ UNE RECONNAISSANCE DE DETTES À UNE PERSONNE IL Y A 4-5 ANS.

CETTE DERNIÈRE DEVAIT ME REMBOURSER MENSUELLEMENT UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT JUSQU'À LA FIN DE LA SOMME TOTALE PRÊTÉE.

NOUS ARRIVONS À L'ÉCHÉANCE FINALE ET JE N'AI TOUJOURS RIEN PERCU DE CETTE PERSONNE.

JE PENSE QUE JE VAIS ÊTRE OBLIGÉ DE PRENDRE UN AVOCAT MAIS JE NE SAIS PAS DE QUELLE SPÉCIALITÉ CELA DÉPEND...

EST-CE :

- LE DROIT DES PERSONNES
- LE DROIT DES MESURES D'EXÉCUTION
- LE DROIT PUBLIC
- LE DROIT SOCIAL
- ETC.....

POUVEZ-VOUS M'AIDER ET ME DONNER QUELQUES RENSEIGNEMENTS OU TÉMOIGNAGES SI VOUS AVEZ ÉTÉ UN JOUR DANS LA MÊME SITUATION QUE MOI....

PAR AVANCE,
MERCİ
STEF

Par **jeetendra**, le 11/06/2009 à 13:39

bonjour, prenez contact avec la maison de justice et du droit, cdad du Val d'Oise, Tribunal de grande instance de Pontoise / CDAD du Val d'Oise / Cité judiciaire - 3, rue Victor Hugo / 95302 CERGY-PONTOISE, Téléphone : 01.72.58.70.00 cordialement

Par **Tisuisse**, le **11/06/2009** à **15:49**

Bonjour STEF,

Merci de ne pas écrire en majuscule d'imprimerie, c'est assez ma vu sur les forums et c'est réservé aux gens qui hurlent et je ne pense pas que ce soit votre cas.

Cordialement.